

ARRETE n° 2022 - 290

Objet : Constitution de la Commission administrative paritaire de catégorie C du Centre de gestion de la Savoie

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération n° 81-2020 du conseil d'administration en date du 4 novembre 2020 relative à la désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux Commissions administratives paritaires placées auprès du Centre de gestion de la Savoie,

VU le procès-verbal des opérations de vote du 8 décembre 2022 pour l'élection des représentants du personnel à la Commission administrative paritaire de la catégorie C et la proclamation des résultats de l'élection du 8 décembre 2022,

ARRETE

Article 1^{er} :

La composition de la Commission administrative paritaire de catégorie C placée auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie s'établit comme suit :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES

Président : **M. Auguste PICOLLET**, Président du Centre de gestion ou, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. François DUNAND**, vice-Président du Centre de gestion, Maire délégué de Feissons-sur-Isère-La Léchère

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Mme Danièle BEAUX SPEYSER

Adjointe au Maire de Drumettaz-Clarafond

M. Jean-Michel AUGEM

Adjoint au Maire d'Epierre

Mme Chantal MARTIN

Adjointe au Maire de Moûtiers

Mme Chantal GIORDA

Adjointe au Maire de La Ravoire

M. Christian RAUCAZ

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère, Maire de Verrens Arvey

Mme Colette PIGNIER

Adjointe au Maire de Grésy-sur-Aix

M. Lucien SPIGARELLI

Maire délégué d'Aime, Commune d'Aime-la-Plagne

M. Franck ROUBEAU

Maire de Marthod

Mme Séverine VIBERT

Adjointe au Maire de Beaufort

M. Gérard RUFFIER-MONET

Conseiller municipal d'Ugine

M. Georges CAGNIN

Maire de Champagnex

Mme Nathalie FONTAINE

Vice-Présidente de Grand-Lac – Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, Maire de Méry

M. Yannick LOGEROT

Maire de Chamousset

M. Fabrice PANNEKOUCKE

Maire de Moûtiers

REPRESENTANTS DU PERSONNEL**TITULAIRES****Mme Laurence D'INTRONO**

Agent social territorial principal de 2^{ème} classe
au CCAS de Barberaz (FO)

Mme Aurélie DUBOUCHET

Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
à la Mairie de La Ravoire (FO)

M. Bruno GUILLOT

Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
à la Mairie d'Albertville (FO)

Mme Sylvie REVEYRON

Agent social territorial principal de 1^{ère} classe
au CIAS Grand-Lac (CGT)

Mme Christine CLAVELLO-VIAL

Adjoint technique territorial au CIAS Cœur de
Maurienne Arvan (CGT)

M. Alexis LEGER

Agent de maîtrise territorial à la Communauté
d'agglomération Arlysère (CGT)

M. Marc ARPIN-PONT

Agent de maîtrise territorial à la Communauté
d'agglomération Arlysère (CFDT)

Mme Dominique MORISSE

Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
à la mairie de Saint-Alban-Leysse (CFDT)

SUPPLEANTS**M. Michaël JOACHIM**

Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème}
classe à la Mairie de Montmélian (FO)

M. Olivier AVRIL

Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
à la Mairie de Bourg-Saint-Maurice (FO)

Mme Anne-Laure BAILLET

Adjoint territorial d'animation à la Mairie de
Saint-Baldoph (FO)

M. Etienne FREZAT

Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
à la mairie de La Léchère (CGT)

Mme Françoise GOURGIN

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
principal de 1^{ère} classe à la Mairie de Cognin (CGT)

M. Jérôme FABRY

Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
à la Mairie d'Albertville (CGT)

Mme Isabelle FERNANDEZ LAPORTE

Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère}
classe à la mairie de Saint-Alban-Leysse (CFDT)

M. Eric DELENNE

Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
à la Mairie d'Albertville (CFDT)

ARTICLE 2 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à Porte-de-Savoie, le 9 décembre 2022

Le Président,


Auguste PICOLLET